

FV/LM

Service de Coopération
Economique

19 janvier 1957

N O T E

s.s. Débats sur le marché
commun à l'Assemblée Nationale

Certaines erreurs se sont glissées dans la partie de l'exposé de M. Mendes France qui concerne la position de la Grande-Bretagne.

Il convient tout d'abord de rappeler que la Grande-Bretagne avait, à la Conférence de Messine, été expressément invitée à se joindre aux six pays, pour étudier les différentes perspectives ouvertes en ce qui concerne la construction de l'Europe. En conséquence, un observateur britannique a siégé pendant une partie des discussions qui ont abouti à la rédaction du rapport Spaak.

La Grande-Bretagne n'a néanmoins pas jugé pouvoir participer à la rédaction de ce rapport, et elle n'a plus

.../...

été présente à la phase des négociations qui sont maintenant sur le point de se conclure. Ce n'est qu'une fois le rapport Spaak achevé, et lorsqu'ils ont eu le sentiment que le marché commun avait des chances de se réaliser, que les Britanniques, fidèles une fois de plus à leur tradition qui les incline au pragmatisme, ont en juillet dernier approuvé, comme d'ailleurs les six pays de Bruxelles, le principe d'une étude proposée à l'OECE, tendant à explorer les possibilités de création d'une zone de libre échange.

Cette étude, poursuivie depuis avec le concours actif des six pays, s'est constamment référée aux résultats acquis à Bruxelles.

Il n'y a jamais eu de proposition des Britanniques, ou de quiconque, de créer une zone de libre échange indépendamment du marché commun. Tout au contraire, les travaux de l'OECE prennent comme hypothèse fondamentale la création d'un marché commun entre les Six. Ainsi la Grande-Bretagne a fait dans la direction de l'Europe des pas importants puisque son gouvernement et son parlement ont pris position clairement, mais ces progrès dans le sens que nous souhaitons tous ont toujours suivi les initiatives prises par les six pays.

Les travaux poursuivis à l'OECE n'ont porté jusqu'à présent que sur la possibilité technique de réaliser autour du marché commun une zone de libre échange.

En effet, comme il a été dit, alors que dans l'union douanière, il existe un tarif commun extérieur, dans la zone de libre échange chaque pays conserve vis-à-vis des pays tiers son tarif propre. La protection à l'égard des pays tiers est alors assurée par un contrôle de l'origine et de la provenance qui permet d'éviter les introductions de marchandises des pays tiers dans la zone. Ce mécanisme est complexe. Il n'a jamais été expérimenté jusqu'à présent, d'où la nécessité de l'étude préliminaire qui sera examinée le 12 février par les Ministres à l'OECE.

Le marché commun comporte non seulement l'union douanière mais une union économique. Cet aspect, celui de l'union économique, n'a pas encore vraiment été discuté à l'OECE. Il fera sans doute l'objet de négociations ultérieures. Rien ne permet de dire à l'heure actuelle si, et dans l'affirmative, quelles garanties nous obtiendrons dans ces négociations.

Mais d'ores et déjà on sait que la Grande-Bretagne ne pourrait se rallier à l'inclusion des produits agricoles dans la zone, ce qui enlève, du moins si cette position est irrévocable - et comme nous le croyons d'après les plus récentes affirmations du gouvernement britannique - une partie de la force des arguments économiques mis en avant par M. Mendes-France.

Du point de vue politique, il n'en reste pas moins que nous attachons une grande importance à l'association britannique et à celle des autres pays qui seraient susceptibles de se joindre au marché commun dans le cadre d'une zone de libre échange. C'est pourquoi la France a jusqu'à présent activement pris part aux études préliminaires de l'OECE. Elle poursuivra dans cette voie à l'avenir si des garanties satisfaisantes, permettant d'assurer un juste équilibre entre les risques et les avantages d'une zone de libre échange, peuvent être obtenues.

Le discours du Ministre des Affaires Etrangères, qui avait insisté sur notre volonté de faire tous nos efforts pour associer d'autres pays que les Six, aurait dû prouver d'avance à M. Mendès France que le procès d'intention qu'il a voulu faire au gouvernement français en la matière était injustifié. La toute récente rencontre entre M. Macmillan et M. Spaak, particulièrement cordiale, a montré au contraire qu'il n'y avait pas d'incompatibilité ni techniquement ni politiquement entre deux systèmes. Si nous faisons le marché commun, et alors seulement, nous pouvons espérer constituer cette association plus large dans un cadre multilatéral qui complètera heureusement l'édifice européen./.